Insee

Mesurer pour comprendre

EMBARGO 12 DECEMBRE 2023 12H00

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PERTE D'AUTONOMIE DES SENIORS VIVANT A DOMICILE : 130 000 NÉO-AQUITAINS CONCERNÉS

7 % des personnes de 60 ans ou + vivant à domicile sont en **perte d'autonomie** en 2021

Chiffre comparable à la moyenne nationale

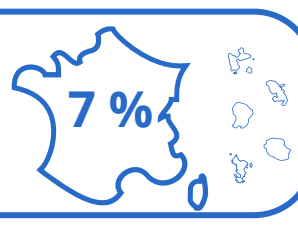

Soit **130 000 seniors** concernés en Nouvelle-Aquitaine

Un senior à domicile sur quatre déclare au moins une limitation fonctionnelle

18 % — **Limitation physique**

10 % — **Limitation sensorielle**

6 % — **Limitation cognitive**

Les **limitations fonctionnelles** regroupent les altérations des fonctions physiques, sensorielles (vue, audition) ou cognitives liées à des maladies ou à des problèmes de santé et à leurs symptômes. Elles peuvent engendrer des restrictions dans les activités du quotidien (difficultés pour se laver, sortir, entendre, mémoriser, etc). Les personnes classées dans chacune des trois catégories (physique, sensorielle et cognitive) peuvent être touchées par une seule catégorie de limitation mais également en cumuler plusieurs.

Les seniors à domicile en perte d'autonomie ont quasiment tous recours à une aide

95 % — **Aide professionnelle ou technique**

89 % — **Aide de l'entourage**

Le recours aux aides peut se faire sur un seul type d'aide (professionnelle ou technique ou aide de l'entourage) ou sur le cumul de plusieurs.

Source : Source : Drees, enquête Vie quotidienne et santé 2021.

Tous les résultats de l'étude dans l'Insee Flash Nouvelle-Aquitaine n° 106 :
Perte d'autonomie des seniors vivant à domicile : 130 000 néo-aquitains concernés
Consultable et téléchargeable gratuitement sur le site www.insee.fr à partir du 12 décembre 2023 à 12h00.

Contact presse :
Dominique Morizur - 06 73 64 22 91 - medias-nouvelle-aquitaine@insee.fr